



# SYNDICAT FORCE OUVRIERE

Centre Départemental Enfants et Familles (C.D.E.F.)

Villepinte, le 26 novembre 2009

## ATTEINTES A NOS ACQUIS !!!

2004

### PIQÛRE DE RAPPEL À NOTRE DIRECTION

**« Au passage à l'autonomie, les acquis seront préservés »**

(cf. protocole soumis au CTP du 22/12/2003 qui confirme les acquis des agents des foyers départementaux)

#### OCTOBRE 2009

##### *NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT QUI SUSCITE DES QUESTIONS*

Le 9 .11.2009, le syndicat FORCE OUVRIERE a adressé un courrier au Directeur Général du C.D.E.F. concernant cette nomination arbitraire - Nous n'avons obtenu aucune réponse à ce jour

**Avant de demander l'application stricto sensus des textes législatifs et réglementaires régissant la fonction publique hospitalière encore faudrait il que nos responsables la respecte !**

#### NOTATION

*(Déroulement des C.A.P. locales le 26 novembre 2009)*

Le syndicat FORCE OUVRIERE déplore le non respect de la procédure et ce malgré la note explicative du 20 août 2009 émanant du siège. Plusieurs agents n'ont pas bénéficié d'entretien ou du retour de leur fiche de notation, ce qui est préjudiciable à leurs droits !

**A NOTER : votre notation a une incidence directe sur votre carrière et votre prime de service**

#### CONGES ANNUELS

Plusieurs notes de service émises les années précédentes valident le fait que le solde des congés annuels s'appliquent au 31 mai de l'année N+1. Concernant le fractionnement, les directions successives ont largement encouragé ce fait pour permettre un meilleur étalement des congés dans un établissement fonctionnant 365 jours/365.

**Sa remise en question s'opposerait donc au DROIT D'USAGE**  
**Si tous les agents posent leurs congés avant le 31 décembre, un véritable problème de fonctionnement risque de se poser !!!**

#### JOURS EXCEPTIONNELS

Chaque agent a toujours bénéficié des 5 jours exceptionnels, accordés par le Président du Conseil Général, qu'il travaille de jour comme de nuit. La remise en cause pour une partie du personnel est assimilable à de la discrimination et pourtant la Direction tente de l'instaurer !!!

**FORCE OUVRIERE demande, de toute urgence, qu'un référentiel de congés**  
**POUR LE PERSONNEL DE NUIT**  
**soit soumis aux instances représentatives du personnel**

#### DEGRADATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Face à nos conditions de travail de plus en plus mises à mal (projets qui stagnent et difficulté du travail partenarial), l'usure professionnelle des personnels est sous jacente.

**La Direction Générale du C.D.E.F. doit réagir et entendre la souffrance de son personnel. Nous demandons la tenue d'une**  
**ASSEMBLEE GENERALE DE TOUTE URGENCE !!!**